

Aux présidentes et présidents d'organisations d'alumni,
ainsi qu'aux autres cercles d'intéressés

Berne, 4 octobre 2016

Lettre de la session de Christian Wasserfallen

Chères-ers présidentes et présidents,
Mesdames, Messieurs,

Dans ma dernière lettre de la session du mois de juin, j'ai mentionné que le Conseil National ne souhaitait pas augmenter l'enveloppe financière pour les domaines de la **Formation, Recherche et Innovation (Domaines FRI)**. Les sénateurs ont augmenté les moyens financiers prévus pour le **mes-sage FRI 2017-2020** à 26.4 milliards de francs suisses. Ce sont 395 millions de plus que proposé par le Conseil Fédéral et approuvé par le National. 40 millions de ce montant sont attribués aux Hautes écoles spécialisées. Le National a également adopté cette augmentation cette session.

Il faut agir en ce qui concerne l'association de la Suisse au **programme-cadre de recherche de l'UE Horizon 2020**. Le fait que la Suisse soit pleinement associée à Horizon 2020 ou, renvoyée à son statut de pays tiers pour tous les domaines d'Horizon 2020 dès 2017 dépendra du maintien de la libre circulation par la Suisse et de son extension à la Croatie. Une association entière de la Suisse est l'objectif clair du Conseil Fédéral ainsi que des deux chambres. Le Conseil Fédéral a fait le premier pas en signant le protocole de la Croatie en mars 2016. Cependant, il reste encore la ratification. La condition est de trouver une solution avec l'UE sur la gestion de l'immigration qui soit compatible avec le système juridique suisse. Le National a constitué la base avec l'application "light" de l'initiative de l'UDC qui demande un recours accru à la main-d'œuvre résidente. Les sénateurs vont se pencher sur la question lors de la session d'hiver. La ratification du protocole pourrait donc avoir lieu au plus tôt au mois de décembre. L'insécurité est grande. Et les chercheurs doivent pouvoir planifier leurs projets ce trimestre. Le Conseil Fédéral ne doit pas impérativement attendre la décision des sénateurs pour ratifier le protocole. Je l'invite donc à prendre ce dossier en main ces prochains jours.

La loi sur les professions de la santé (LPSan) est en phase de la finalisation. Les deux chambres ont déjà adopté la loi ainsi que le nouveau registre national des professions de la santé. Maintenant le Conseil des Etats a également soutenu le projet "Interprofessionnalité dans le domaine de la santé 2017-2020" issu de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié avec un maximum de 8 millions de francs. Le financement de ce projet ne doit cependant pas avoir d'incidences budgétaires.

Cordialement

Christian Wasserfallen
Président FH SUISSE, Conseiller National

Plus d'informations: www.fhsuisse.ch